

PROGRAMME 359

« PRESIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE EN 2022 »

**BOP Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
(MEAE)**

Entre le Premier ministre, représenté par le secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) représenté par la secrétaire générale adjointe du ministère désigné sous le terme de « déléataire », responsable du BOP « Ministère de l'Europe et des affaires étrangères » d'autre part ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui prévoit la création d'un programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne » dans le cadre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » et le projet annuel de performances annexé ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret n° 2020-117 du 8 septembre 2020 portant création d'un secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ;

Vu le décret du 9 septembre 2020 portant nomination d'un ambassadeur, secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ;

Vu le décret du 6 novembre 2020 portant délégation de signature (secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des services du Premier ministre pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié,

Vu l'arrêté du 11 juin 2018 portant désignation des responsables des programmes budgétaires relevant des services du Premier ministre ;

Vu la décision du secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne 9 mars 2021 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programmes et des unités opérationnelles du programme budgétaire 359 « présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » ;

Considérant la nécessité d'établir des règles de gestion précises pour assurer l'exécution du programme 359 et concilier l'exercice des missions du responsable de programme avec la mise en œuvre du principe de subsidiarité pour les manifestations dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères sera responsable ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

Par la présente convention de délégation de gestion, le délégant confie au délégataire, responsable du BOP « Ministère de l'Europe et des affaires étrangères » (0359-CMAE), la réalisation des événements, réunions et manifestations retenus comme relevant de la PFUE sur la base de la liste figurant en annexe I à la présente convention. Le délégant confie en outre au délégataire la réalisation de dépenses transversales nécessaires au bon déroulement de la présidence française de l'Union européenne engagées dans les missions diplomatiques en dehors du territoire national, et notamment par la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Ces actions font l'objet d'une programmation prévisionnelle de **22 535 173 € sur les années 2021-2022, dont 18 522 740 € au titre des événements de la présidence.**

Des crédits sont ouverts à hauteur de **15 992 156 € en AE et 6 872 900 € en CP en 2021, dont 12 827 156 € en AE et 4 202 900 € en CP au titre des événements de la présidence.**

Ces dotations incluent les crédits nécessaires pour faire face aux mouvements en gestion suivants :

- transfert au programme 105 au titre des travaux et acquisition d'équipements liés à la présidence française de l'Union européenne : 2 400 000 € (AE=CP) en 2021 ;
- fongibilité vers le BOP interministériel à titre de participation à des événements dont l'organisation est pilotée par d'autres ministères : 414 940 € (AE=CP) sur 2021-2022 dont 297 470 € en AE et 101 494 € en CP en 2021.

Le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions fixées ci-après, tous les actes relatifs à la gestion et à la consommation des crédits d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements (CP) pour financer les dépenses relatives aux événements, réunions et manifestations visés à l'article 1^{er}, à l'exclusion de toutes dépenses interministérielles correspondant à des « biens collectifs » de la PFUE (action 3 du programme 359).

La présente convention emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et de recouvrer.

Article 2 : Obligations du délégataire

Le délégataire est chargé d'exécuter les dépenses prévues dans les conditions et limites fixées par le présent document et se conforme aux modalités de gestion prévues dans la charte de gestion du programme 359.

Si le délégataire est lui-même amené à faire exécuter tout ou partie des actes qui lui ont été délégués par un tiers, il s'assure préalablement de l'accord du délégant.

Le délégataire rend compte, selon les conditions définies dans la charte de gestion, au délégant, des conditions de l'exécution objet de la présente délégation (consommation des crédits, synthèse de la mise en œuvre des mesures). Il rend également compte tous les six mois des coûts complets de la présidence.

Le délégataire s'engage à fournir toute information nécessaire au délégant pour les réponses à la note d'exécution budgétaire de la Cour des comptes sur le programme 359 ainsi que le rapport annuel de performances dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de règlement.

Le délégataire assure et met en place les procédures relatives à la conservation des pièces constituant les dossiers de gestion (engagements juridiques, services faits, dossiers de liquidation, titres de perception et rétablissement des crédits). Il regroupera l'ensemble des documents relatifs aux événements, réunions et manifestations organisés par le ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et en assurera l'archivage.

Article 3 : Obligations du délégant

Le délégant veille à l'application des modalités de gestion prévues dans la charte de gestion du programme 359.

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le BOP « Ministère de l'Europe et des affaires étrangères » (0359-CMAE).

Article 4 : Exécution financière de la délégation

4.1. Modalités de gestion des crédits

La direction des services administratifs et financiers du secrétariat général du Gouvernement (DSAF) procède au paramétrage de l'application comptable interministérielle Chorus pour que le délégataire puisse exercer de façon autonome ses activités de service gestionnaire et d'ordonnateur principal délégué sur les crédits du BOP « Ministère de l'Europe et des affaires étrangères » (0359-CMAE) qui sont mis à sa disposition.

Le contrôle budgétaire et comptable des actes de la dépense ainsi que l'appréciation de la soutenabilité du BOP sont assurés par le CBCM du MEAE qui tient informé le CBCM auprès du Premier ministre des éventuelles difficultés rencontrées.

4.2. Modalités de gestion de la dépense

Le délégataire est chargé, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés ou conventions qui s'avéreront nécessaires à la satisfaction des besoins de fournitures et de services.

En tant que de besoin, et dans la mesure où les dépenses concernées peuvent s'y rattacher, il pourra être fait appel aux marchés que le SGPFUE désignera comme couvrant le périmètre de tout ou partie des dépenses liées aux événements, réunions et manifestations organisés par le délégataire.

Article 5 : Suivi de la délégation

Un comité de gestion se réunit une fois tous les quatre mois en 2021 et tous les deux mois en 2022, sous la présidence du responsable de programme ou de son représentant, pour examiner les conditions de réalisation des événements, réunions et manifestations financés ainsi que la situation et les perspectives de consommation des crédits. Ce comité est le lieu privilégié pour la mise en œuvre du principe de fongibilité des crédits.

Le délégataire transmet au préalable, au plus tard une semaine avant la date du comité, des comptes rendus de gestion (CRG) comprenant un état détaillé des autorisations d'engagement consommées par des engagements juridiques, le montant des crédits de paiement ordonnancés ainsi qu'une prévision de consommation sur l'année. Il rend compte au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 de l'exécution budgétaire sur l'année.

Article 6 : Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution du présent document, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont une copie est transmise au contrôleur budgétaire et comptable du délégataire et à celui des Services du Premier ministre.

Article 7 : Durée et résiliation de la délégation

La présente délégation de gestion est conclue pour la durée du programme 359.

Elle peut être dénoncée à l'initiative de l'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable et des autorités chargées du contrôle budgétaire, et du respect d'un préavis d'un mois.

Le délégant informe sans délai les autorités chargées du contrôle budgétaire et le comptable assignataire concerné des modifications concernant cette convention et de la date à laquelle elle cesse de produire ses effets.

Article 8 : Publication de la délégation

Après signature du présent document, le délégant en adresse une copie aux autorités chargées du contrôle budgétaire et aux comptables assignataires concernés.

La présente convention est publiée, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Fait à Paris, le **02 AVR. 2021**

Le délégataire,

Pour le Ministre de l'Europe et des affaires
étrangères



Anne Guéguen
Secrétaire générale adjointe du ministère de
l'Europe et des affaires étrangères

Le délégant,

Pour le Premier ministre



Xavier Lapeyre de Cabanes
Secrétaire général
de la Présidence française du Conseil
de l'Union européenne

*Copie : CBCM auprès du Premier ministre,
CBCM du délégataire.*

**Annexe 1 : BOP Ministère de l'Europe et des Affaires
étrangères**

Montant total des crédits : 22 535 173 €, dont 18 522 740 € au titre de l'organisation des évènements de la PFUE

Montant 2021 : 15 992 156 € en AE et 6 872 900 € en CP (dont montant non délégué aux UO : 2 697 470 € en AE et 2 501 494 € en CP)

Chef de file pour 59 évènements
3 réunions ministérielles informelles
15 conférences ministérielles
2 colloques
37 réunions de fonctionnaires et d'experts
2 autres évènements

Co-financier de deux autres évènements
1 conférence ministérielle
1 colloque

UO Protocole

Montant total des crédits : 13 341 900 € (AE=CP)

Montant 2021 : 9 843 076 € en AE et 3 422 376 € en CP

Identifiant	Evénements UO PROT
Action 1 - Activités obligatoires et traditionnelles de la Présidence	
<i>Réunions ministérielles informelles (3)</i>	
63	Gymnich
65	CAG informel
64	CAE développement informel
Ss-Total de l'action 1	3
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française	
<i>Conférences ministérielles (12 en tant que chef de file)</i>	
50	Réunion de coordination des ministres du trio
51	Réunion de coordination des SEAE du trio
440	Déplacement SEAE Conseil de l'Europe
441	Déplacement SEAE Parlement européen
95	Conférence des ministres chargés du tourisme
83	Assises européennes de l'humanitaire
99	Réunion ministérielle avec les Balkans occidentaux
53	Forum ministériel sur l'Indopacifique
97	Réunion ministérielle UE-G5 sur le Sahel
455	Visite du Ministre et du HRVP sur le site de l'AILCT
353	Réunion ministérielle AE-Santé
35	Conférence ministérielle sur la souveraineté numérique européenne (MEFR chef de file)
456	Conférence ministérielle sur la boussole stratégique
Ss-total de l'action 2	
TOTAL	15 (en tant que chef de file)

UO Affaires européennes

Montant total des crédits : 3 350 870 € (AE=CP)

Montant 2021 : 1 979 095 € en AE et 537 527 € en CP

Identifiant	Evénements UO DUEE
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française	
Conférences ministérielles (2 en tant que chef de file)	
96	Journée francophonie et Europe
454	Conférence sur la sécurité en mer dans la zone Pacifique
Colloques	
284	Atelier sur la lutte contre la criminalité environnementale (MJ chef de file)
Réunions de fonctionnaires et d'experts (21)	
359	Réunion troïka UE-USA
368	Réunion des agents du gouvernement plaidant devant la CJUE
360	Réunion formelle des Directeurs politiques
376	Réunion groupe Élargissement (COELA)
451	Réunion groupe développement (CODEV)
462	Réunion groupe Cyber
463	Réunion groupe AELE
375	Réunion groupe Affaires générales (GAG)
369	Déplacement COREPER I
370	Déplacement COREPER II
371	Déplacement COPS
377	Réunion groupe Relations extérieures (RELEX)
379	Réunion groupe politico-militaire (GPM)
382	Réunion groupe d'aide humanitaire et alimentaire (COHAFA)
395	Réunion groupe exportation armes conventionnelles (COARM)
381	Réunion groupe CIVCOM
457	Réunion sur la stabilisation de la corne de l'Afrique
458	Réunion des hauts fonctionnaires sur la Somalie
459	Réunion des hauts fonctionnaires de sécurité et de justice du programme EL PACCTO
460	Atelier sur le renforcement capacitaire des États membres en matière de sanctions antiterroristes
386	Réunion des correspondants européens
total de l'action 2	
23 (en tant que chef de file)	

UO Mondialisation

**Montant total des crédits : 1 719 360 €, dont 819 360 € au titre des évènements (AE=CP)
 Montant 2021 : 1 078 597 € en AE et 255 853 € en CP**

Identifiant	UO DGMO
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française	
Colloques (2 en tant que chef de file)	
390	Saison France-Portugal: forum océan
464	Saison France-Portugal: forum égalité hommes-femmes
Réunions de fonctionnaires et d'experts (2)	
452	Réunion des hauts fonctionnaires sur la culture dans les relations extérieures de l'UE
453	Conférence des donateurs ALIPH
Autres (2)	
389	Programme de formation du français
355	Nuit des idées 2022
total des évènements de l'action 2	6 (en tant que chef de file)
total de l'action 2	Programmation culturelle des ambassades (y compris Bruxelles)

UO Hôtel des ministres

Montant total des crédits : 595 670 € (AE=CP)

Montant 2021 : 297 835 € en AE et 59 567 € en CP

Identifiant	Evénements UO HDMI
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française	
Réunions de fonctionnaires et d'experts (14)	
364	Réunion formelle des Directeurs affaires stratégiques
367	Réunion des SG
365	Réunion des Directeurs des Nations-Unies
367	Réunion des Directeurs du développement
449	Réunion des Directeurs CAPS
363	Réunion des Chefs du Protocole
442	Réunion des Directeurs des archives diplomatiques de l'UE
443	Réunion des Directeurs Europe continentale
444	Réunion des Directeurs Afrique
445	Réunion des Directeurs ANMO
446	Réunion des Directeurs Asie
447	Réunion des Directeurs de l'UE
448	Réunion informelle des Directeurs des affaires stratégiques sur l'anon-prolifération (CONOP)
450	Réunion conjointe COTER/ COMET
total de l'action 2	

UO Moyens des services

Montant total des crédits : 712 433 € (AE=CP)

Montant 2021 : 96 083 € (AE=CP)